

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2026/44

**OBJET : APPROBATION DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2025**

L'an deux mille vingt-six, le cinq Mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la salle de conseil municipal sous la présidence de Madame Annick BARRÉ, 1<sup>ère</sup> Adjointe, en l'absence de Monsieur le Maire, qui a quitté la salle.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 28 avril 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITTEAU, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Didier ORTSCHUIT, Charlotte MARION, Dany PATIN, Ludivine GUILLON, Jean-François LAVILLE, Alexandra MARCHAND, Franck JOUANNEAU, Caroline AVELINE, Olivier LIMOUSIN, Jean-Philippe BRETON.

ABSENTS EXCUSÉS sans procuration : Madame Laëtitia GODET (Début de séance uniquement)

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : M. Grégory JOUZEAU à Annick BARRÉ  
M. Gilles GUILLOU à Françoise LE LAY  
Mme Sylvie DURAND à Jérôme LEPAGE

Secrétaire de séance : M. Jean-François LAVILLE

**Rapporteur : Madame Annick BARRÉ Adjointe au Maire**

Mme Annick BARRÉ, Adjointe au Maire donne lecture de l'article L.2241.1 Du code Général des Collectivités Territoriales :

« *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune* ».



**Délibération N° 2026/44 - APPROBATION DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2025  
(PAGE 2/2)**

Il est précisé que pour 2025 la commune a procédé à :

➤ Aux acquisitions suivantes :

- Parcelles AM 1006 d'une surface totale de 1a et 51 ca située « l'Argillière » et AM 1008 d'une surface totale de 21 ca située 34 rue de la Gaudronnière  
Achetées auprès de David DA SILVA E COSTA  
Pour un montant de 533.00 €
- Parcelles AR 937 et AR 939 d'une surface totale de 3a et 30ca située « Le Bourg »
- Achetées auprès de Didier CONCI  
Pour un montant de 10 000.00 €

➤ Aux cessions suivantes :

- Parcelle AP 986 d'une surface totale de 3a et 81ca située « La Giraudière »  
A l'association ADAPEI les Papillons Blancs  
Pour un montant de 15 984.00 €
- Parcelle AM 183 – AM 676 – AM 678 – AM 680 d'une surface totale de 24a et 54ca situées  
« La Rozelle »  
A Monsieur Joao FERREIRA SOARES  
Pour un montant de 71 000.00 €
- Parcelle AP 984 d'une surface totale de 3a et 00ca située « La Giraudière »  
A la SCI KSEA  
Pour un montant de 4 200.00 €

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23  
Nombre de membres présents : ~~19~~  
Nombre de suffrages exprimés : 22  
Pour : 22  
Contre : 00  
Abstentions : 00

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 11/05/2026 affiché le 11/05/2026**

A Cellettes, le 06 mai 2026

Secrétaire de Séance,



Jean-François LAVILLE

La présidente de séance et  
Adjointe au Maire par délégation,



Anniek BARRE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa diffusion au public ou de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Accusé de réception en préfecture  
0412117100315-20260505-2026-44-DE  
Date de réception préfecture : 11/05/2026

